

Changement de base de l'IPC : les principes de l'échantillonnage des produits suivis

Laurence Jaluzot et Patrick Sillard

L'indice des prix à la consommation est un indice de Laspeyres chaîné annuellement. La base de l'indice désigne l'année sur laquelle, en moyenne, l'indice chaîné vaut 100. La notion de base d'indice recouvre aussi l'ensemble des conventions qui prévalent dans la collecte et le calcul. Les changements de base sont en particulier requis lorsque ces conventions connaissent des modifications importantes. La base actuelle de l'indice des prix date de l'année 1998. L'Insee a décidé d'opérer un changement de base de l'IPC pour l'année 2015, avec date d'effet sur les publications en janvier 2016 de façon, notamment à mettre à jour l'échantillonnage géographique de la collecte des prix à la consommation. L'introduction de la nouvelle version de la nomenclature européenne utilisée pour les indices de prix à la consommation et l'évolution de la méthodologie de détermination des indices pour les produits frais (fruits, légumes, poissons, crustacés) constituent d'autres motivations à ce changement de base.

Le calcul de l'IPC est fondé sur l'observation des prix de 200 000 produits suivis sur le terrain. La communication à présenter les principes d'échantillonnage retenus pour la sélection des produits suivis dans l'IPC en base 2015. Ces principes sont inspirés des méthodes qui avaient prévalu lors du changement de base de 1990. On a toutefois adapté le plan de sondage de façon, d'une part, à conserver au maximum les zones de collecte existantes tout en conservant le principe d'un sondage aléatoire et, d'autre part, en déterminant le nombre de relevés à réaliser par croisement de zones géographiques élémentaires (agglomérations) et types de produits (variété) de sorte qu'à nombre de relevés total fixé, la précision de l'IPC soit maximale.